



VERSAILLES

# Porchefontaine Conseil de quartier

**Conseil du lundi 30 janvier 2017**

**Etaient présents :**

Présidente : Martine Schmit

Membres du conseil :

**Collège des personnes élues :**

Alain Bonnaud, Marie-Christine Claraz, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Francis Flamand, Monique Mirallès, André Montialoux.

**Collège des associations :**

Jacques Samanos (suppléant de Michel Carré) représentant le SDIP, Daniel Cordier représentant titulaire de CLAP 53, Michèle Divan représentante titulaire de CCVP, Marc Meyer représentant titulaire de l'AFCV, Catherine Mordant représentante titulaire de la PEEP, Serge Piriou représentant titulaire d'ESSOR de Versailles, Hélène Schutzenberger représentante titulaire de VEI, Geneviève Sylvestre représentante titulaire de SESAKINO UFO, Chantal Simian représentante titulaire de SNL.

**Collège des personnes qualifiées :**

Pierre-Jean Airaud, Pierre Arnaud, Antoine Brillaud, Nicolas Fouquet, Stéphanie Lescar.

Etaient excusés : Michel Lefèvre, Francis Naudin, Caroline Prouff, Isabelle Richard, Alain Roger.

Etaient absents : Xavier Bloch représentant titulaire de l'ALEPP, Valérie Chenuc, David Crépy, Gabrielle de Wailly, Isabelle Lallemand, François Siméoni.

Carole Richard, directrice de la maison de quartier et Marie-Jo Jacquey, directrice de la rédaction journal de l'Echo des Nouettes, étaient également présentes.

Martine Schmit présente ses meilleurs vœux aux membres du Conseil. Elle rappelle la cérémonie des vœux le vendredi 27 janvier à la Maison de Quartier et précise que Monsieur François de Mazières a félicité le Conseil de quartier de Porchefontaine pour son action.

Gabrielle de Wailly a donné sa démission du Conseil compte tenu de la poursuite de ses études à Paris. Martine Schmit demande aux membres du conseil de réfléchir à d'éventuelles candidatures à soumettre pour la remplacer.

Elle présente ses excuses pour les problèmes informatiques et précisément de messagerie qui ont conduit des membres du Conseil à ne pas être informés de l'ajournement du repas du 24 janvier. Dans la mesure où le compte rendu du conseil du 13 décembre n'est lui non plus parvenu à l'ensemble des membres, son approbation est reportée à l'issue d'un nouvel envoi à chacun des membres du Conseil.

### **1. Mise en œuvre de la zone 30**

Il est rappelé que cette mise en œuvre, validée par le Conseil de quartier, a été approuvée par le Conseil Municipal. Elle est pilotée par l'Ingénieure Circulations douces qui en gère le lancement, l'organisation et la communication. Autre rappel : cette mise en œuvre s'accompagne de la généralisation de la priorité à droite.

De ce fait : toutes les rues seront mises en double sens cycliste à l'exception de la rue Berthelot et d'une partie de la rue des Moines, entre les rues La Fontaine et Le Coz. Ces exceptions sont liées au trafic important de la rue Berthelot et à la forme très bombée de la rue des Moines.

Il est rappelé que le double sens cyclable :

- ne consiste pas à créer une bande cyclable sur la chaussée ; une bande cyclable est une "voie" de la chaussée, espace propre aux cycles, matérialisée par un trait de peinture. Les voitures ne sont pas autorisées à y rouler, qu'il y ait un vélo ou pas. Ainsi, en pratique, il faut effectivement une largeur minimale pour créer une bande cyclable (largeur minimale recommandée : 1,50m). Une piste cyclable est encore plus contraignante : la piste est matérialisée "en dur", petit muret par exemple.

- est destiné à permettre aux cyclistes et aux voitures de se croiser en sécurité et toute légalité. La matérialisation au sol est destinée à attirer l'attention de l'automobiliste sur la présence possible de vélos. Cette matérialisation (ou autre panneau) peut exister uniquement aux extrémités de la voie.

A la demande de plusieurs membres du Conseil qui estiment que certaines rues sont trop étroites pour le double-sens cycliste, Martine Schmit rappelle que les double-sens de circulation ne sont pas accidentogènes et entendant ces remarques, demande aux membres du Conseil de proposer les rues pour lesquelles ils estiment que le double sens est problématique. Les services compétents de la ville étudieront ces demandes.

Elle rappelle que le projet vise à favoriser une circulation apaisée dans le quartier, donc moins dangereuse pour ses habitants et à inciter tous usagers des voies plus attentifs les uns aux autres.

Sur une remarque, elle rappelle que les trottoirs sont formellement interdits aux cyclistes adultes et tous les membres du Conseil s'accordent sur le point qu'il faudrait également que tous les vélos aient un éclairage afin qu'ils soient bien vus, notamment des voitures.

La mise en place de la zone 30 va induire :

- trois aménagements de voirie, prévus dans les angles de la rue de Condé, de la rue Ploix et de la rue Augusta Holmès pour sécuriser le passage des vélos
- la disparition de deux stops rues Lamartine et Racine. A la jonction Boileau /Racine, la disparition du stop semble à reconsidérer pour quelques membres du Conseil, Martine Schmit rappelle que la priorité à droite prévaut

- la mise en place de panneaux d'information aux entrées du quartier : octrois et pont bas rue Le Coz
- La pose de trois radars pédagogiques, prévus en haut de la rue Yves Le Coz et Albert Sarraut et près de la gare de Porchefontaine
- des marquages au sol
- la pose des panneaux pour informer du double-sens cycliste et rappeler la priorité
- deux îlots centraux en pavés collés seront mis en place en haut de la rue Yves Le Coz et de la rue Albert Sarraut.

Par ailleurs, rue Rémont, des coussins berlinois, qui ne seront pas posés trop près des maisons riveraines, sont prévus : deux au niveau de la rue Vauchelle, deux autres après le rond-point dépose-minute du centre sportif en allant vers Viroflay. Ces coussins seront intégrés à la rue. Des membres du Conseil souhaitent toutefois qu'ils ne soient pas trop hauts et bien centrés par rapport à la chaussée.

Un membre du conseil souligne le nombre anormalement important de voitures qui passent par le lotissement du Bois des Célestins pour bénéficier ensuite de la priorité sur la rue Rémont. Martine Schmit préviendra les services.

Un membre du conseil souhaiterait la pose de miroirs, notamment au carrefour des rues Yves Le Coz et Girardon car les voitures s'avancent beaucoup.

Calendrier :

La pose des panneaux et des marquages devrait commencer en février 2017. Les travaux dureront environ trois mois en fonction notamment des conditions météorologiques. Les radars pédagogiques seraient posés en avril.

Communication :

Les riverains recevront une information écrite. Cette information sera relayée sur les panneaux municipaux et des panneaux provisoires seront installés aux entrées du quartier.

Martine Schmit propose que des membres du Conseil puissent se porter volontaires pour distribuer des « flyers » d'information aux automobilistes aux endroits les plus propices des rues Yves Le Coz et Rémont et de l'avenue de Porchefontaine.

Hélène Schutzenberger, Chantal Simian, Renaud Anzieux sont volontaires. Il serait sans doute souhaitable que ces volontaires soient appuyés par la police municipale.

Quelques membres du conseil souhaitent que les remontées éventuelles exprimées à la suite de la mise en place de la zone 30 puissent être rassemblées. Il serait possible de les consigner dans un cahier à disposition à la Maison de Quartier.

## **2. Travaux sur la rue Jean de La Fontaine**

La commission transmettra ses observations à la Ville sur les plans proposés. Cet été, le premier tronçon réaménagé sera celui situé entre les rues du Cordon et Berthelot. Le principe du stationnement alterné par tronçon de rue est conservé, en tenant compte des distances réglementaires imposées et du nombre de bateaux afin de préserver un nombre maximum de places de stationnement.

### 3. SNCF

La SNCF a posé un panneau pour évoquer le travail de « Chantiers Etudes Ile-de-France » sur l'aménagement des talus. Interrogée sur ce point, notre correspondante SNCF a précisé que les travaux, effectués par une entreprise d'insertion, ne portaient pas sur l'entretien des talus mais sur les voies, raison notamment de la pose des lignes de vie sur le talus.

Elle a ajouté qu'elle attendait l'intervention de la Mairie pour l'entretien des talus, ce qui n'était pas le propos tenu en juin 2016 par la SCNF.

Par ailleurs, il a été demandé que le panneau annonçant retards et annulations soit avancé sur la rue. La SNCF est d'accord pour déplacer le panneau près du parking à vélos.

Une réunion est prévue pour enlever les rampes à bagages entre le rez-de-chaussée et le premier niveau et poser sur la gauche en montant un dispositif fixe, permanent et ouvert. Il est rappelé que les personnes avec cannes ont besoin de rampes–mains courantes pour monter les marches.

Entre les niveaux 2 et 3, la rampe sera enlevée, restituant l'usage possible de la main courante.

### 4. La Poste

Une réunion a eu lieu à la Mairie le jeudi 26 janvier. 10 personnes du Conseil de Quartier étaient présentes. Monsieur Christian Veillé, Directeur Ressources et Appui aux Transformations de la Poste Yvelines, a rappelé que la Poste étant désormais une société anonyme délégataire du service public de la poste ne peut pas travailler à perte. A Versailles la fréquentation des bureaux de poste est relativement faible : 135 visites par jour à Porchefontaine, 64 à Glatigny et 694 à Clémenceau. Des solutions alternatives ont été présentées lors de la réunion, notamment des endroits dédiés chez des commerçants ou superettes...

Dans ce contexte, Martine Schmit souhaite qu'un petit groupe travaille sur un projet qui puisse être présenté à Monsieur Veillé avec pour objectif de maintenir le plus longtemps possible le bureau de poste de la rue Yves Le Coz.

Est évoqué un « point contact » (qui ne ferait que du postal) chez un commerçant, à trouver d'ici deux ou trois ans. Le bureau de la rue Molière n'est pas destiné a priori à devenir un point de contact. Depuis le mois de janvier, il semble que la Poste ait trouvé des solutions pour éviter les fermetures intempestives.

Jacques Samanos, Marc Meyer souhaitent intégrer la commission vie quotidienne en charge du sujet.

### 5. Informations – question diverses

#### - **Projet « Cœur de Village »**

Le Conseil est informé de la décision de Monsieur le Maire de réserver une enveloppe financière pour l'étude du projet. Isabelle Lallemand, Caroline Prouff, Francis Flamand, Antoine Divan sont d'accord pour réfléchir au projet.

Il est précisé qu'il serait intéressant que les commerçants de la rue Coste soient associés au projet.

- **Une salle de sport** s'installe dans les anciens locaux de la Fourmi puis du magasin de scooters, rue Albert Sarraut.

- **Le permis de construire** de la villa de Lérins a été réduit, 5 logements sont prévus au lieu de 8. Le panneau de permis de démolir a disparu.

- **Projet d'aménagement d'un parcours santé au stade** : toujours à l'étude ; une réunion est prévue prochainement. Des équipements tant pour les sportifs que pour les familles seront installés.

- **Optimisation des lignes de bus de la ville** : tous les quartiers sont concernés par ce projet et les quartiers sont appelés à y réfléchir. Il s'agirait d'optimiser le réseau de bus, voire regrouper des lignes, pour apporter un meilleur service.

Il faudrait constituer un groupe de travail associant des utilisateurs et/ou des personnes connaissant ce secteur. Il serait intéressant de travailler avec le groupe du Conseil des Chantiers qui a déjà commencé à le faire avec les techniciens de VGP.

- **Activation de la commission Commerce**

Martine Schmit regrette de ne pas disposer des adresses internet des commerçants du quartier afin de les associer notamment à diverses manifestations (vœux ..). De nouveaux commerçants sont arrivés, des commerces ont été repris ...

Il est rappelé que Madame Isabelle Claude qui a présenté le parcours Véloscénie a évoqué le rôle possible des commerces dans le circuit. Marie-Christine Claraz se charge de récupérer le fichier existant auprès de l'ancien représentant de l'Association des commerçants.

Composition mise à jour de la commission : Nicolas Fouquet, Monique Mirallès, Alain Roger, Stéphanie Lescar, Caroline Prouff, Laure Dispan de Floran, Catherine Mordant et Valérie Chenuc.

- **Repas du Conseil** : Antoine Divan organise un doodle pour une date en février/mars hors vacances scolaires.

- **Prochaine permanence le samedi 11 mars** : Pierre Arnaud, Marc Meyer, Martine Schmit

- **Divers**

Un membre du Conseil indique que le maire de Viroflay a annoncé lors des vœux, la fermeture de la piscine des Bertisettes pour une rénovation, l'agrandissement de la salle Dunoyer de Segonzac et qu'aucune salle polyvalente ne sera construite dans le parc de bon repos.

- **Bal Lamôme** : une réunion a été organisée le 29 janvier. Une douzaine de personnes se sont proposées pour constituer une nouvelle équipe.

Fin du conseil à 22 h 57.